



ENA

Bujumbura, le 29/01 /2026

Ecole Nationale d'Administration

CONSIGNES AUX AUTEURS

1. L'auteur aura pris connaissance de la politique éditoriale *générale de la revue*. *Les propositions d'articles seront envoyées pour évaluation à l'e-mail RSLAP*. L'auteur recevra une notification. Les articles complets seront ensuite adressés au Comité de rédaction de la revue selon les consignes énoncées dans ce document. Tout texte ne s'y conformant pas sera retourné. Aucune participation financière ne sera demandée à l'auteur pour la soumission de son article. Il en sera de même pour toutes les expertises des textes (articles, comptes rendus, résumés) qui parviendront à la Rédaction.
2. L'article sera inédit et n'aura pas été envoyé à d'autres lieux de publication. Il n'aura pas non plus été proposé simultanément à plusieurs revues. L'auteur signera une « déclaration d'originalité et de cession de droits de reproduction et de représentation ». Un article ne pourra pas avoir plus de 3 auteurs.
3. Projet et article seront en langues française et anglaise. Les articles (entrant dans la thématique ou épars) sont acceptés, toujours dans la limite de l'espace éditorial disponible.
4. Les articles présélectionnés suivront un processus de double évaluation anonyme par des pairs membres du comité scientifique et/ou par des évaluateurs extérieurs. L'auteur recevra la décision du comité.
5. Si l'article reçoit un avis favorable de principe, son auteur sera invité à procéder, dans les plus brefs délais, aux corrections éventuelles demandées par les évaluateurs et le comité de rédaction. Les articles, à condition de respecter les correctifs demandés, seront alors soumis à la décision finale d'acceptation toujours sous réserve de la décision des experts du Conseil scientifique et du responsable des publications.
6. La taille de police unique est 12 pour tout texte proposé (article, compte rendu, etc.), depuis les titres jusqu'aux notes, citations et bibliographie comprises. Le titre de l'article, centré, en gras, sera claire, n'aura pas de sigle et ne sera pas trop long (12-15 mots au maximum). Le prénom, le nom de l'auteur (en gras, sans indication ni abréviation de titre ou grade), de son institution, de son pays et son adresse électronique (professionnelle de préférence) seront également centrés et en petits caractères. Toutefois, le titre ou grade de l'auteur, son institution d'origine et son adresse électronique doivent être mentionnés dans une note de bas de page.
7. L'auteur fera précéder son article d'un résumé condensé ou synopsis de 250 mots au maximum suivi d'au moins 3 à 6 mots-clés en petits caractères, sans majuscules initiales. Ce résumé ne doit, en aucun cas, être reproduit dans l'article.

8. L'ensemble (titre, résumé, mots-clés) en français sera suivi de sa traduction en anglais (et vice-versa). En cas d'article non francophone, l'ordre des résumés est inchangé. Néanmoins, l'article pour lequel l'auteur ne comprend que la langue anglaise, le résumé en français sera traduit par la Revue en collaboration avec l'auteur de l'article. Les mots-clés seront séparés par des virgules et n'auront pas de point final.
 9. La police de caractère est Times New Roman, taille 12, interligne 1. Le texte justifié, sur fichier Word, format doc, doit être saisi au kilomètre (retour à la ligne automatique), sans tabulation ni pagination ni couleur.
 10. L'article doit comprendre entre 4000 et 8000 mots, éléments visuels, bibliographie, notes et espaces compris. Sauf commande spéciale de l'éditeur, les articles s'éloignant de ces limites ne seront pas acceptés.
 11. Tous les paragraphes (sous-titres en gras sans sigle, petits caractères) seront distincts avec un seul espace. La division de l'article en 1, 2 voire 3 niveaux de titre est suffisante.
 12. Les mots ou expressions que l'auteur souhaite mettre en relief seront entre guillemets ou en *italiques*. Le soulignement, les caractères gras et les majuscules ne seront en aucun cas utilisés, même pour les noms propres dans les références bibliographiques, sauf la majuscule initiale.
 13. Dans le corps du texte, dans le cas d'un seul auteur, les renvois à la bibliographie se présenteront comme suit : (Dupont, 2025, p. 36).
 14. Dans le corps du texte, dans le cas de deux auteurs, les renvois à la bibliographie se présenteront comme suit : (Lelièvre et Rivière, 2024, p. 75).
 15. Dans le corps du texte, dans le cas de plusieurs auteurs, les renvois à la bibliographie se présenteront comme suit : (Leblanc et al. , 2025).
16. Bibliographie

Dupont, J. P. (2025). Les effets de l'enfance sur le développement mental. *Revue sur la Psychologie de l'enfant*, 25-45.

Leblanc, A., Leboeuf, M., Lecorbeau, E., Levache, G., & Lenoir, J. (2025). Intégration Régionale Faible : Cas de l'EAC. *Revue de droit de l'homme*, 15-30.

Lelièvre, J., & Rivière, P. (2024). Les effets du changement climatiques en Afrique sub-saharienne. *Environmental Policy Review*, 70-80.

23. Seuls les articles conformes à la politique éditoriale et aux consignes rédactionnelles seront édités, publiés, mis en ligne sur le site web de l'Ecole Nationale d'Administration et diffusés en libre accès par lui dans leur intégralité. La date de parution dépendra de la coordination générale de l'ouvrage par le rédacteur en chef. L'éditeur d'une revue scientifique respectant les standards des agences internationales procède à l'évaluation de la qualité des projets à plusieurs niveaux. L'éditeur, ses experts ou ses relecteurs (évaluation par les pairs) se réservent le droit d'apprécier si l'œuvre convient, d'une part, à la finalité et aux objectifs de publication, et d'autre part, à la qualité formelle de cette dernière. L'éditeur dispose d'un droit de préférence.

24. Une fois éditée, seule la version « PDF-éditeur » de l'article peut être déposée pour archivage dans les répertoires institutionnels de l'auteur exclusivement, avec mention exacte des références et métadonnées de l'article. Tout signalement ou référencement doit respecter les normes internationales et le mode de citation de l'article, tels que dûment spécifiés dans la politique de la revue.

25. Chaque auteur d'un article publié reçoit la version électronique de tout le numéro. S'il désire la version imprimée, les frais d'expédition seront à sa charge.

26. Le nombre d'auteurs par article ne doit pas dépasser au maximum trois auteurs.